

Préavis municipal n°11/2021
Arrêté d'imposition – Année 2022
Rapport de la Commission des finances

Au Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de MM. BONNY Alexandre, BONNY Jean-Luc, BONNY Jean-David, DURUZ Olivier, GUT-LACÔTE Marcel et LÜTHI Roland s'est réunie afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de son boursier M. ROTZETTER.

La situation liée à la pandémie n'est pas calculable pour le moment, il faudra attendre la fin de l'année pour en chiffrer des éventuelles conséquences à Chevroux. D'autre part, suite au transfert de charges entre le canton et les communes concernant le financement de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, notre taux d'imposition était passé de 70 à 68,5% en 2020. Ce taux, maintenu pour 2022, semble convenir à notre autorité pour l'année à venir, même si les charges sociales vont augmenter. Pour la commune, les gros travaux sont maintenant derrière, principalement la Route du Village et le Port.

Concernant les taxes usuelles (eau-épuration-ordures ménagères), elles ne devraient également pas augmenter pour l'année à venir.

Concernant les autres points de l'Arrêté d'imposition, aucun changement n'est à relever par rapport aux années précédentes.

Au vu de ce qui précède, La Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis 11/2021 tel que présenté.

Chevroux, le 11 octobre 2021

Pour la Commission des finances, O. Duruz, rapporteur

La Commission :

BONNY Alexandre



BONNY Jean-Luc



BONNY Jean-David



DURUZ Olivier



GUT-LACÔTE Marcel



LÜTHI Roland

